

# Education, culture, jeunesse et loisirs

## Programme 1 : Education et culture

Le programme « Education et Culture » vise l'intégration des migrants et des réfugiés dans la société marocaine en leur faisant bénéficier des mêmes droits que les Marocains. Il vise aussi à leur permettre de participer à la vie sociale et culturelle du pays d'accueil et à promouvoir le vivre ensemble et la diversité des cultures.

Ce programme éducation et culture prévoit d'atteindre les trois objectifs spécifiques suivants :

- ▶ Intégrer les immigrés et réfugiés dans le système scolaire formel et non formel (OSP1).
- ▶ Promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle (OSP 2).
- ▶ Former les immigrés et réfugiés aux langues et culture marocaines (OSP 3).

Ces objectifs sont répartis sur 12 actions.

### 1. Activités et résultats 2017-2018

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de ce programme, un certain nombre de mesures ont été prises en 2018 en coordination avec les différents départements concernés et les partenaires internationaux oeuvrant dans le domaine de la migration.

#### *a) Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement pour garantir le droit à l'éducation aux enfants étrangers (Action 1.1)*

Pour rappel, la circulaire n°13/487 du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MENFPESRS), autorise les enfants immigrés et

réfugiés à accéder aux écoles publiques et privées et à l'éducation non formelle au Maroc. Cette mesure compte parmi les premières actions concrètes initiées suite aux Hautes Instructions Royales, témoignant ainsi de l'importance et de la priorité données à l'éducation des enfants.

Après la publication et l'application de la circulaire du 9 Octobre 2013, et sur la base des acquis de l'expérience marocaine et surtout celle des associations de la société civile et des ONG internationales spécialisées en matière d'accueil, d'assistance et de promotion des droits des migrants, un ensemble d'activités et de mesures ont été prises en 2017- 2018, pour garantir l'inscription des enfants migrants et palier à certaines contraintes rencontrées. Il s'agit de :

- Elaboration et validation d'un « dispositif d'intégration éducative des enfants migrants et réfugiés », qui détermine les étapes et démarches d'identification, d'accueil, d'orientation et d'inscription de ces enfants indépendamment de leur nationalité et de leur situation administrative, en impliquant les acteurs et les intervenants nationaux, régionaux et locaux.
- Intégration des migrants et réfugiés dans la Décision ministérielle du MENFPESRS n°014/2018 du 11 mai 2018 relative aux mesures et démarches pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Par ailleurs, afin de sensibiliser et d'informer sur le droit à l'éducation des migrants et réfugiés, le MENFPESRS a élaboré et diffusé des spots audiovisuels intégrant des témoignages d'enfants migrants dans le cadre de la campagne de sensibilisation pour l'inscription des enfants non scolarisés ou déscolarisés dans l'éducation non formelle lors de chaque rentrée scolaire et ce, à partir de l'année 2015/2016.

Aussi, le programme de veille éducative du MENFPESRS prend en compte des enfants issus de la migration dans les opérations « Caravane » et « Child to Child » pour l'identification, la sensibilisation et l'orientation des enfants non scolarisés. Cette dernière opération a permis, grâce à la mobilisation des établissements scolaires par le MENFPESRS, l'inscription

de 484 enfants migrants et réfugiés, dont 315 au niveau primaire et 169 au niveau collège.

Dans cette même optique, et suite aux conventions signées entre le MDCMREAM et les associations partenaires, des activités d'information, de sensibilisation, d'accompagnement et d'orientation, ont été réalisées, en collaboration avec les Directions Provinciales de l'Education afin d'identifier les élèves non-scolarisés, les accompagner dans leurs démarches d'inscription et assurer le suivi de leur intégration dans les classes. Enfin, le HCR travaille en partenariat avec la Fondation Orient Occident, afin de sensibiliser les réfugiés et les demandeurs d'asile sur le droit à l'éducation et de les accompagner dans leurs démarches administratives.

Par ailleurs, et dans le cadre du projet «Promotion des droits des enfants migrants au Maroc », mené conjointement par le MDCMREAM le MENFPESRS de concert avec l'UNICEF, deux ateliers de lancement ont été organisés au niveau de deux Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREFs) du MENFPESRS (Régions de l'Oriental et Tanger Tétouan Al Hoceima). Ce projet s'intéresse à la sensibilisation au niveau des établissements scolaires et décideurs à la question de la migration, et cible l'accès à l'école primaire publique, y compris l'école de la deuxième chance pour les jeunes et les adolescents migrants scolarisés ou non scolarisés.

D'autre part, des sessions de sensibilisation au profit du personnel des services déconcentrés du Département de l'Education Nationale seront programmées par le MDCMREAM en partenariat avec le MENFPESRS, le HCR et la GIZ durant la période fin 2018-2019. Elles seront organisées dans les trois régions ciblées : Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, l'Oriental et Souss- Massa.

En général, grâce à ces mesures entreprises par les différents acteurs, un nombre de 5545 d'enfants migrants a été enregistré dans les douze Académies Régionales de l'Education et de la Formation, dont 1500 au niveau primaire (les filles représentent 48.27% de l'effectif inscrit), 2957

au niveau collège (les filles représentent 49.41% de l'effectif inscrit), et 1088 au niveau du cycle qualifiant (les filles représentent 50% de l'effectif inscrit), au titre de l'année scolaire 2017-2018.

**b) Garantir une éducation optimale des élèves immigrés et réfugiés (Actions 1.2 et 1.3)**

En dépit de la création des classes de mise à niveau (action 1.2) en raison de la répartition dispersée des migrants et des réfugiés dans les villes du Maroc et de leur nombre réduit, dans les écoles, des classes de soutien scolaire ont été mises en place par des associations soutenues par le MDCMREAM, à travers des conventions de partenariat tripartites. Le soutien scolaire permet d'offrir, à côté de l'école, un appui personnalisé aux élèves migrants pour améliorer leurs compétences éducatives et leur garantir une meilleure intégration dans le cursus scolaire.

Ainsi, 315 élèves ont bénéficié en 2017-2018 contre 301 en 2016-2017, des cours de soutien scolaire provenant principalement des régions Casablanca - Settat (125 élèves) et Rabat - Salé - Kenitra (190 élèves).

Par ailleurs, le programme de l'enseignement préscolaire a été introduit en 2017, au profit des enfants migrants âgés de quatre ans à six ans, pour assurer leur meilleure intégration dans le système éducatif formel primaire public ou privé. Ce programme est développé en partenariat avec des associations, soutenues par le MDCMREAM et qui consiste à mettre en place des activités pratiques et artistiques (dessin, modelage, peinture, jeux de rôles, chants et musique...) mais aussi des activités de préparation à l'apprentissage de la lecture et l'écriture en langue arabe. A ce titre, 150 enfants migrants ont bénéficié de ce programme durant l'année scolaire 2017-2018 et ce, au niveau des 3 régions à savoir : Casablanca - Settat (85 enfants), Rabat - Salé -Kenitra (25 élèves), Tanger -Tétouan -Al Hoceima.

Quant à l'Initiative Royale « Un million de cartables » qui s'inscrit dans le cadre de l'appui social au profit des élèves démunis, elle a été élargie aux enfants migrants à partir de l'année scolaire 2013-2014. Le Département de l'Education Nationale travaille actuellement à l'adaptation de la

plateforme Massar, afin de permettre de collecter des informations sur les bénéficiaires effectifs.

L'accès aux services offerts par les internats et les cantines scolaires est ouvert aux élèves immigrés et réfugiés, au même titre que les élèves marocains, conformément à la décision ministérielle 15.161 du 19/01/2015.

Par ailleurs, un programme d'aide à la scolarisation des enfants réfugiés a été mis en place par le HCR afin d'atteindre une intégration optimale des élèves réfugiés en âge de scolarisation dans les écoles publiques primaires et secondaires. Ce programme comporte les volets suivants :

- ▶ Octroi de kits scolaires annuels et de bourses scolaires mensuelles pour les enfants scolarisés. Cette aide constitue un soutien pour l'achat de fournitures scolaires et le paiement des frais de déplacement et de repas. 882 enfants réfugiés ont bénéficié de cette aide durant le premier semestre 2018 ;
- ▶ Octroi de bourses mensuelles pour les petits enfants des crèches. Cette aide est un soutien pour l'achat de fournitures scolaires, les frais de déplacement et les repas. 406 enfants réfugiés ont bénéficié de cette aide durant le premier semestre 2018 ;
- ▶ Octroi d'une aide financière pour le transport pour permettre à des enfants de réfugiés d'assister à des cours de soutien scolaire. 509 enfants réfugiés ont bénéficié de ce programme au cours du premier semestre 2018 ;

Enfin, 71 enfants réfugiés ont bénéficié de cours de français assurés par l'Institut culturel français en partenariat avec le HCR au niveau des villes de Rabat, Casablanca, Oujda, Tanger et Fès.

### *c) Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes d'éducation non-formelle (actions 1.4 et 1.5)*

L'éducation non-formelle (ENF) vise à garantir une éducation pour tous les enfants non scolarisés, et leur permettre d'élaborer leurs projets

personnels d'insertion, lutter contre les déperditions et l'abandon scolaires. L'intégration des immigrés et réfugiés dans le programme de l'ENF est assurée par les associations de la société civile et ce, dans le cadre d'un partenariat tripartite établi entre le MDCMREAM, le MENFPESRS et les associations partenaires. Au titre de l'année 2017-2018, 300 migrants ont bénéficié de ce programme, principalement dans les régions de Rabat-Salé (125), Casablanca-Settat (125), et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima (50).

Le HCR, de son côté, a accompagné l'intégration de 31 enfants réfugiés dans des programmes d'éducation non formelle dispensés par la FOO.

En réponse au besoin de l'action 1.5, un guide a été élaboré et utilisé pour l'appel à projets 2017-2018, fruit des recommandations de la journée d'étude avec les acteurs de la société civile intervenant dans le domaine éducatif et culturel des immigrés et réfugiés, organisée, le 08 juillet 2017 à Agadir, en partenariat avec l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ).

De sa part, le HCR, en partenariat avec la FOO et l'OMDH a organisé des réunions thématiques mensuelles en 2018 avec 20 associations dans 4 villes : Rabat-Oujda-Tanger et Casablanca, pour discuter des difficultés et des solutions permettant de faciliter et d'assurer le suivi de l'insertion des enfants réfugiés dans le système éducatif.

Par ailleurs, le MDMCMREAM et le MENFPESRS représenté par la Direction de l'Education non Formelle (DENF), les AREFs de Rabat Salé et Kenitra ont tenu des réunions de cadrage en 2018 pour l'élaboration d'un projet pilote relatif à la création d'un « Centre Ecole de la deuxième Chance-Nouvelle Génération de l'AREF de Rabat -Salé-Kenitra (E2C-NG) » en partenariat avec la GIZ. Ce projet vise :

- La mise à niveau des compétences de base des recrues (mathématiques, physique, langues, communication).
- La professionnalisation des jeunes migrants et ce, dans un environnement d'étude et de vie favorable à leur adaptation aux exigences du vivre ensemble.

- ▶ La qualification des jeunes migrants dans un métier et le développement de leur capacité d'adaptation au changement social afin d'améliorer leur chance d'insertion socioprofessionnelle.
- ▶ La certification à l'issue de la formation professionnelle.

***d) Sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle et de vivre -ensemble dans les écoles (Actions 1.6, 1.7 et 1.8)***

Cette sensibilisation est prévue à trois niveaux, à travers :

- ▶ l'insertion des questions de l'immigration dans les programmes de formation des cadres de l'enseignement (action 1.6) ;
- ▶ l'intégration de la diversité culturelle dans les programmes scolaires (action 1.7) ;
- ▶ l'organisation de sessions de sensibilisation dans les écoles et les lycées (action 1.8).

L'action 1.6 vise à renforcer les capacités des enseignants sur les questions migratoires en introduisant dans leurs programmes de formation des modules sur les valeurs d'égalité et de tolérance. Selon le MENFPESRS, le contenu de formation dispensé actuellement aux enseignants touche de manière fragmentaire la dimension migration. Le dispositif d'intégration des enfants issus de la migration mis en place par le MENFPESRS précité, prévoit la concrétisation de l'action 1.6 via :

- ▶ l'organisation des sessions de formation par des experts nationaux et internationaux au profit des formateurs des centres régionaux des métiers de l'éducation ;
- ▶ la mise en place d'un module de formation spécifiquement dédié à la question de l'intégration des enfants migrants, et l'élaboration d'un guide d'appui à ce module ;
- ▶ l'organisation des stages dédiés aux professeurs stagiaires au sein des établissements scolaires comprenant des élèves migrants ;
- ▶ la préparation des mémoires de fin de stage, sur la thématique de la migration;
- ▶ des actions de sensibilisation au profit des professeurs stagiaires.

Dans le même sens, d'autres sessions de formation, notamment au sujet du traitement particulier de cette catégorie d'enfants, compte tenu de leur statut et leurs spécificités sociales, sont prévues en 2019 de concert avec les responsables du Centre Nationale de l'Innovation et d'Expérimentation (CNIPE) et la DENF. Ces formations seront destinées aux professeurs stagiaires des Centres Régionaux des Métiers de l'Education et de la Formation et qui sont prévues dans dix communes dans le cadre de partenariat développé entre le MDCMREAM et la GIZ.

En ce qui concerne l'action 1.7 relative à l'intégration de la diversité culturelle dans les programmes scolaires, les progrès enregistrés incluent:

- L'élaboration d'un Guide des Valeurs (égalité, tolérance, etc.) par la direction des Curricula, destiné au corps d'enseignement.
- La refonte du manuel scolaire d'éducation Islamique en intégrant la promotion des valeurs de tolérance et du vivre ensemble.
- La formulation des orientations par le Département de l'Education Nationale pour l'élaboration du cahier des charges relatif à la révision des manuels scolaires intégrant la dimension diversité, tolérance et non-discrimination.

Par ailleurs, le développement d'un programme spécial « guide de l'animateur » pour faciliter la communication entre les animateurs de l'éducation non formelle et les bénéficiaires, est en cours de finalisation par le MDCMREAM en partenariat avec la GIZ et le MENFPESRS. La présentation des livrables du « guide de l'animateur » est prévue au mois de novembre 2018.

D'autre part, et dans le cadre du renforcement des cours de langues et cultures marocaines, le MDCMREAM en partenariat avec la GIZ, et en coordination avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme, a réalisé un guide des formateurs qui est en phase de finalisation.

A l'instar des éditions précédentes, une troisième édition du concours de dessin, d'écriture, sur le thème de la migration a été organisée au



cours de l'année scolaire 2017- 2018 par le MDCMREAM en partenariat avec le Département de l'Education Nationale, au profit des élèves de l'enseignement primaire, collège et qualifiant ainsi que les élèves de l'éducation non formelle. L'organisation de la cérémonie de remise des prix aux 33 lauréats est prévue en 2019.

Aussi, vu son expérience en la matière, l'association Marocaine des Petits Débrouillards s'est engagé à mener au titre de l'année scolaire 2018-2019, dans le cadre du projet «Etre Humain et Mobilité», notamment le volet sensibilisation éducative, des sessions de sensibilisation sur la diversité culturelle et le vivre ensemble. Ce programme bénéficiera à plus de 2250 collégiens ( marocains et migrants).

***e) Soutien à l'intégration culturelle des migrants et réfugiés et au vivre-ensemble (Actions 1.9, 1.10, 1.11 et 1.12)***

Les mesures prises à cet effet ont consisté en :

- ▶ la mise à la disposition par le Ministère de la Culture et la Communication, des infrastructures pour l'organisation d'événements culturelles au profit des migrants et réfugiés ;
- ▶ la réalisation de 10 projets soutenus au titre de l'année 2018, par le MDCMREAM au profit des associations de la société civile pour favoriser l'intégration culturelle des migrants et le vivre ensemble.
- ▶ l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition de la semaine des migrants au Maroc qui s'est déroulée du 12 au 20 décembre 2017 qui a été caractérisée par la réalisation d'événements, des manifestations interculturelles et artistiques destinées aussi bien aux migrants qu'aux marocains dans différentes régions du Royaume.

En outre, de nombreuses activités organisées dans le cadre de la semaine des réfugiés du 18 au 23 juin 2018 ont permis de sensibiliser le public, par des manifestations artistiques, autour de la situation des réfugiés la mise en valeur de leurs talents, la diversité culturelle et le vivre ensemble. A cet effet, des journées de formation sur les outils pédagogiques liés au vivre ensemble au profit d'une dizaine d'associations ont été animées par

l'association Marocaine des Petits Débrouillards, en partenariat avec le MDCMREAM et avec l'appui de la GIZ.

Dans le même sens, une dizaine de spectacles théâtrales à travers le Maroc ont été organisés en 2018 pour faire circuler des messages de tolérance, mais également de contribuer à la consécration de l'approche humaniste et respectueuse de droits de l'homme adoptée par la nouvelle politique migratoire du Maroc.

Aussi, plusieurs festivals ont été organisés dans un cadre partenarial, comme la 11<sup>ème</sup> édition du Festival Rabat-Africa organisé par la Fondation Orient-Occident en octobre 2017, qui a rendu hommage aux talents africains.

D'autre part, l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) a contribué, de sa part, à la réalisation de plusieurs activités à vocation socioculturelle en faveur des étudiants étrangers poursuivant leurs études supérieures au Maroc. A cet effet, elle a mis en place au titre de l'année 2018, trente évènements visant à favoriser l'intégration de 4555 étudiants étrangers dans des activités d'ordres culturel et sportif.

Dans la même optique, et dans un souci d'ouverture sur le milieu universitaire et notamment les associations des étudiants étrangers, le MDCMREAM a développé un partenariat avec la Confédération des Elèves, Etudiants et Stagiaires Africains Etrangers au Maroc (CESAM) pour l'organisation de la 36<sup>ème</sup> édition de la semaine de l'étudiant étranger au Maroc sous le thème : « La coopération sud-sud, un levier pour le développement de l'Afrique ». Une manifestation à vocation culturelle et sportive qui se voulait un rendez-vous de rapprochement culturel entre les communautés estudiantines subsahariennes au Maroc et de promotion des valeurs de connaissance mutuelle entre les étudiants.

Aussi, plusieurs associations ont réalisé des évènements visant à valoriser les talents artistiques des migrants et réfugiés, notamment à travers des expositions.

Par ailleurs, le Décret n°2-17-567 du 25 octobre 2017, déterminant les conditions et les modalités de délivrance et de retrait de la carte

d'artiste et de la carte professionnelle aux techniciens et administrateurs exerçant dans le domaine artistique, a autorisé les artistes étrangers résidant au Maroc quant à la possibilité d'obtenir la carte d'artiste ou la carte professionnelle. Ce qui leur permettrait d'accéder au marché de l'emploi et de faire découvrir leurs talents aux professionnels du domaine artistique.

La promotion des valeurs du vivre ensemble et de l'acceptation de l'autre a par ailleurs fait l'objet du projet «Bien Vivre Ensemble» mis en œuvre par la GIZ – FOO et le Conseil de l'arrondissement de Cité Yacoub El Mansour (CYM) de Rabat. Ce projet consiste en la sensibilisation sur l'importance des valeurs du vivre ensemble et la promotion de l'interculturalité. Un atelier de lancement de ce projet a été organisé le 12 décembre 2018 au niveau de l'arrondissement CYM qui connaît une forte concentration de la population migrante. Ce qui a permis de faire bénéficier 477 personnes réparties entre jeunes marocains et migrants, des activités suivantes, entres autres :

- ▶ L'organisation d'ateliers de formation et de sensibilisation à l'interculturalité au profit des membres associatif, des acteurs locaux et de la population du quartier (CYM).
- ▶ L'animation de trois éditions du café interculturel sur des thématiques différentes, comme le bien vivre ensemble droit et devoir, théâtre de rue, halqa ensemble, ou encore l'art culinaire spécial femmes.
- ▶ L'animation de trois ateliers «ciné débats» autour des films court métrage.
- ▶ La réalisation d'un atelier de danse africaine
- ▶ L'organisation d'activités de socialisation /parrainage dont le but est de présenter les divers aspects de la culture marocaine et subsaharienne.

Enfin, 1615 migrants et réfugiés ont bénéficié des cours de langues et cultures marocaines assurés par des associations soutenues par le MDCMREAM. Des cours du dialecte ont été aussi dispensés à la FOO au profit des réfugiés et demandeurs d'asile. D'autres programmes

d'enseignement des langues et culture marocaines sont en cours d'exécution par l'OIM en partenariat avec l'association Tadamon à Tanger et l'association ASTICUDE à Nador (85 enfants migrants non accompagnés et séparés bénéficiaires de cours de darija).

### Recommandations spécifiques 2018-2019 :

Malgré les efforts fournis par les différents acteurs, d'importants défis restent encore à relever. De ce fait, afin d'optimiser l'accès des migrants et réfugiés aux programmes relatifs à l'éducation et la culture, il est recommandé de :

- Développer des partenariats avec des universités et académies régionales de l'éducation et de la formation.
- Renforcer le suivi et l'accompagnement des programmes financés par le MDCMREAM et les Organisations Internationales pour mieux garantir leur mise en œuvre et leur impact direct sur les bénéficiaires.
- Etudier la possibilité de développer des partenariats avec les associations des étudiants au sujet des actions relevant des volets: éducation et culture en collaboration avec l'AMCI.
- Organiser des journées de sensibilisation sur le thème de la migration dans les établissements scolaires.

### Programme 2 : Jeunesse et loisirs

Le programme Jeunesse et loisirs représente un volet important de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile. Son enjeu est de favoriser l'intégration sociale des jeunes migrants et réfugiés en offrant des opportunités d'interaction et de mixité sociale, et de contribuer ainsi au vivre ensemble et à la lutte contre la ségrégation sociale.

Ce programme vise à développer la pratique d'activités sportives et de loisirs pour les jeunes migrants et à leur permettre de bénéficier des infrastructures et programmes existants. L'objectif spécifique de ce programme (OSP4) est d'intégrer les migrants réguliers et réfugiés dans